

# Communauté de Communes du Trièves

Avignonet - Château Bernard - Châtel en Trièves - Chichilienne - Clelles - Cornillon en Trièves - Gresse en Vercors - Lalley - Lavars - Le Percy - Mens - Monestier de Clermont - Monestier du Percy - Prébois- Roissard - Saint Andéol - Saint Baudille et Pipet - Saint Guillaume - Saint Jean d'Hérans - Saint Martin de Clelles - Saint Martin de la Cluze - Saint Maurice en Trièves - Saint Michel les Portes - Saint Paul les Monestier - Sinard - Treffort - Tréminis

300 chemin Ferrier - 38650 MONESTIER DE CLERMONT

Tél. : 04.76.34.11.22 - Fax : 04.76.34.13.37 - Courriel : accueil@cdctrièves.fr

2025/46 

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le 14 avril, à 18 heures 30, le Conseil de Communauté dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à St Martin de Clelles, sous la présidence de Jérôme Fauconnier.

Membres en exercice : 41

Date de Convocation : 7 avril 2025

**Présents** : Jérôme Fauconnier, Marc Rochas, Eric Vallier, Alain Roche, Didier Peybernes, Vincent Blanchard, Rémi Goube, Alexandre Eyraud Griffet, Sabine Campredon, Pierre Suzzarini, Françoise Streit, Claude Didier, Jean-Louis Goutel, Eric Furmanczak, Caroline Fiorucci, Sébastien Besnard, Véronique Méneghin-Caprio, Robert Cuchet, Christophe Drure, Gilles Cléret, Alain Vidon, Eric Bernard, Marc Giraud, Hélène Rossi, Freddy Riotton, Patrick Martinello, Joël Zoppé, Béatrice Vial, Christian Roux, Pierrick Bonenfant, Anne-Marie Fitoussi.

**Suppléants avec voix délibérative** : Jean-Pierre Agresti, Jocelyne Haut.

**Suppléants sans voix délibérative** : François Gaborit, Jean-Luc Granier.

**Pouvoirs** : Fabienne Croze à Christian Roux, Marie-Pierre Drain à Anne-Marie Fitoussi, Claude Girard à Hélène Rossi, Gilles Barbe à Pierre Suzzarini, Danielle Montagnon à Françoise Streit, Yannick Faure à Alain Roche, Aymeric Faivre à Eric Furmanczak, Uta Ihle à Claude Didier.

Votants : 40 Pour : 40

(SORTIE DU PRESIDENT PENDANT LE VOTE)

## OBJET : BUDGET ECOLES - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 ET AFFECTATION DES RESULTATS

Vu la délibération du 08/04/2024 approuvant le budget Ecoles,

Vu la Décision Modificative n°1 du 14 octobre 2024,

Vu la Décision Modificative n°2 du 18 novembre 2024,

Vu la Décision Modificative n°3 du 16 décembre 2024

Vu l'exécution du budget 2024,

Après avoir entendu et approuvé le compte de gestion de l'exercice 2024,

Les résultats du compte administratif du budget Ecoles de la Communauté de Communes du Trièves se présentent comme suit :

### **Section d'investissement :**

Résultat de l'exercice 2024 :	- 206 981,26 €
Résultat reporté :	- 47 515,54 €
<b>Résultat de clôture 2024 :</b>	<b>- 254 496,80 €</b>
Solde des restes à réaliser 2024 :	+ 83 673,89 €
Soit un résultat, y compris « restes à réaliser » de	- 170 822,91 €

### **Section de fonctionnement :**

Résultat de l'exercice 2024 :	+ 172 628,17 €
Résultat reporté :	0 €
<b>Résultat de clôture 2024 :</b>	<b>+ 1 805,26 €</b>

### **Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,**

- **DECLARE** la conformité du compte administratif au compte de gestion 2024,
- **APPROUVE** le compte administratif 2024 et les résultats tels que présentés,
- **DECIDE** d'affecter les résultats 2024 comme suit :
  - **254 496,80 €** reportés en section d'investissement au compte 001 – Dépenses

Envoyé en préfecture le 25/04/2025

Reçu en préfecture le 25/04/2025

Publié le

ID : 038-200030658-20250414-2025\_46-BF



- **170 822,91 €** affectés au 1068 afin de couvrir le déficit d'investissement (y compris les restes à réaliser 2024)
- **1 805,26 €** reportés en section de fonctionnement au compte 002- Recettes

Fait à Saint Martin de Cielles, le 14 avril 2025

Le Président

Jérôme FAUCONNIER



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 25/4/25 et de sa publication le 25/4/25